



MAIRIE
DE
Lussan

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM-04-07-2024

Documents
37-42

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Mireille FEI DA SILVA, Emmanuelle VALLET, Ghislaine VERDIER et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Arnaud HINCELIN, Guillaume DIVOL.

Représentés : Fanny GRACI (représentée par M. Michel DALVERNY), Jean-François PERRET (représenté par Jean-Marc FRANÇOIS).

Absent : Néant

Date de la convocation : 02 juillet 2024

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, madame Emmanuelle VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Validation commune pour le projet du Laboratoire Gravier emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Lussan
- Modification zonage PLU classement zone A en zone UE
- Tarification stationnement parking du bas
- Remplacement délégué titulaire SICTOMU
- Création poste pour remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel indisponible

Vote à l'unanimité

2024-37-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2024 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 22 mai 2024 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 22 mai 2024 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2024-38- AVIS SUR LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSE PAR LA SAS LABORATOIRE GRAVIER.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique unique portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS LABORATOIRE GRAVIER à Lussan a démarré le mardi 25 juin 2024.

En application de l'article R.181-38 du code de l'environnement il est demandé l'avis du conseil municipal sur ce projet. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ou de la consultation du public réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 123-19.

Sauf avis contraire du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique un avis de principe positif est proposé.

Vote à l'unanimité

2024-39-MODIFICATION ZONAGE PLU CLASSEMENT ZONE A EN ZONE UE

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'incendie qui a détruit le laboratoire GRAVIER le SDIS a demandé que le nouveau bâtiment soit accessible aux camions des pompiers sur toutes ses faces ce qui nécessite un élargissement du chemin le ceinturant.

Cette extension ne pouvant se faire qu'en s'étendant sur une superficie de 2000 m2 environ sur la parcelle voisine. Cette dernière se trouvant en zone agricole A, il s'est avéré nécessaire de modifier le PLU pour que le classement soit modifié en Ue et devienne ainsi compatible avec le zonage de la Zone d'Activité Economique des Cadenas.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette mise en compatibilité.

Vote à l'unanimité

2024-40-TARIFICATION STATIONNEMENT PARKING DU BAS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'installation des deux horodateurs sur les parkings dans le bas du village il est demandé au conseil de se prononcer sur la tarification du stationnement comme suit :

Deux horodateurs avec 30 minutes gratuites et gratuité entre 12h et 14 h

1h00 = 2€ ; 2h00 = 3€ ; 3h00 = 3.50€ ; 4h00 = 4€ ; 6h00 = 4.50€ ; 12h00 = 5€ ; 13h00 = 35€

Vote à l'unanimité moins une abstention

2024-41-REPLACEMENT DELEGUE TITULAIRE SICTOMU

Monsieur le Maire rappelle que, comme suite à la démission de M Patrick BONALDA de son poste de conseiller municipal, il est demandé aux membres du conseil de se porter candidat pour le remplacer dans son poste de délégué titulaire au conseil syndical du SICTOMU.

Se sont portés candidats : Mme VALLET Emmanuelle actuellement suppléante comme titulaire et M Michel DALVERNY comme suppléant.

Vote à l'unanimité

2024-42-CREATION POSTE POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE OU D'UN AGENT CONTRACTUEL INDISPONIBLE

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement l'agent qui est à l'accueil est en arrêt maladie depuis le 25 avril 2024. Celui-ci est actuellement prolongé jusqu'au 11 août 2024 inclus. Si cet arrêt devait se prolonger il conviendrait de procéder à son remplacement par un CDD afin de soulager la secrétaire générale.

QUESTIONS DIVERSES

- Goudronnage devant le cimetière : Mise en place à compter de lundi
- Organisation du 13 juillet 2024
- Demande insonorisation de la cantine

Monsieur le Maire lève la séance à 20h17

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,
Jean Marc FRANÇOIS

